



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Marne

Maj le 20/09/2016

## Liste des documents à fournir pour le TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

**IMPRIME**

**Formulaire M2**

**OBSERVATIONS**

⇒ Dépôt du dossier par un mandataire :  non  oui (joindre le pouvoir)

### ACTIVITE RELEVANT DU REPERTOIRE DES METIERS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne  
Centre de Formalités des Entreprises  
68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex  
Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79  
[cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)

Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h  
Le vendredi de 8h30 à 12h

**SUR RENDEZ-VOUS**

### DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

- 1 exemplaire certifié conforme des statuts mis à jour
- 1 exemplaire certifié conforme du procès-verbal de la décision de transfert
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du lieu de l'ancien siège
- 1 exemplaire du bail ou du titre d'occupation des nouveaux locaux
- 2 listes des précédentes adresses du siège social

Depuis le décret 2012-928 du 31/07/2012 relatif au RCS, applicable au 01/09/12 le Kbis de l'ancien siège (si hors ressort) n'a plus à être présenté (sauf si le siège antérieur se trouvait en Alsace)

### TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

- 246,86 € (par création ou achat et sans maintien d'activité au lieu de départ)  
*103,46 € pour les SASU ou EURL dont l'associé unique, personne physique, est le mandataire social.*

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

- 260.00 €